

# Où demander de l'aide ?

Les parents qui éprouvent des difficultés peuvent demander de l'aide auprès de l'assistante sociale de la MDS dont dépend leur domicile.

Il existe dans chaque département une cellule de recueil des informations préoccupantes concernant les situations d'enfant en danger; cette cellule peut être saisie par les particuliers et plus particulièrement les professionnels à qui elle peut dispenser des conseils techniques.

Une fois saisie, la cellule peut faire procéder à une évaluation de la situation par les travailleurs sociaux de la MDS dont dépend le domicile des parents afin de déterminer les mesures susceptibles à mettre en œuvre.



LE DÉPARTEMENT

## Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan  
BP 20569  
32022 Auch Cedex 9  
05 62 67 40 40

 **Nous contacter**

 EN  
1 CLIC